

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (447-09-2014) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (448-09-2014);
3. Adoption du règlement numéro 549 - remboursement d'une quote-part relative à des infrastructures pour les portions de terrain destinées à devenir des parcs et espaces verts dans le projet de développement « Les Jardins d'Angora » (449-09-2014);
4. Adoption du règlement numéro 617-1 modifiant le règlement numéro 617 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) – ajout d'un article concernant les immeubles non imposables (450-09-2014);
5. Adoption du règlement numéro 622 pour la réalisation d'une étude d'avant-projet – concept d'aménagement et routier pour la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis (451-09-2014);
6. Adoption du règlement numéro 623 pour la réalisation d'une étude d'avant-projet – lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert (452-09-2014);
7. Adoption de soumission – déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 2 – secteur Terrebonne (453-09-2014);
8. Adoption de soumission – déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 3 – secteur Terrebonne (454-09-2014);

9. Adoption de soumission – déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 6 – secteur Lachenaie (455-09-2014);
10. Adoption de soumission – fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (456-09-2014);
11. Adoption de soumission – travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice (457-09-2014);
12. Adoption de soumission – travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle (458-09-2014);
13. Adoption de soumission – travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II (459-09-2014);
14. Adoption de soumission – aménagement d'une cuisine commerciale (boulangerie) à l'Île-des-Moulins (460-09-2014);
15. Modification de la résolution numéro 621-12-2013 – abrogation du comité d'approvisionnement en eau potable et du comité de renouvellement des infrastructures (461-09-2014);
16. Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2014-04 – Fraternité des policiers de Terrebonne inc. – précisant les conditions de travail des salariés effectuant un retour progressif au travail (462-09-2014);
17. Refus – demandes de modification au règlement de zonage (463-09-2014) ;
18. Période de questions ;
19. Levée de la séance.(464-09-2014)

Donné à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de septembre 2014.

Le greffier

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
22 SEPTEMBRE 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 22 septembre 2014 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Claire Messier, Monsieur le conseiller Frédéric Asselin et Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint.

RÉSOLUTION NO : 447-09-2014
PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 448-09-2014
PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 449-09-2014

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage dans le projet « Les Jardins d'Angora » et prévoyant un emprunt de 1 407 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 549.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 450-09-2014

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 617 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, afin d'y ajouter un article concernant les immeubles non imposables, soit adopté sous le numéro 617-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 451-09-2014

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un concept d'aménagement et routier pour la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis, et prévoyant un emprunt au montant de 68 750\$, soit adopté sous le numéro 622.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 452-09-2014

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert et prévoyant un emprunt au montant de 127 750\$, soit adopté sous le numéro 623.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 453-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 2 – secteur Terrebonne (SA14-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 02, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Le Groupe Nepveu inc.	1 702 400,34\$ t.t.c.	2 899 870,72\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	1 818 743,02\$ t.t.c.	3 055 326,62\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	1 835 140,11\$ t.t.c.	3 120 553,65\$ t.t.c.
Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc.	1 932 904,69\$ t.t.c.	3 303 388,22\$ t.t.c.
Groupe Damga inc.	2 057 346,90\$ t.t.c.	3 393 844,12\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 513 500,60\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Le Groupe Nepveu inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1146-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 4 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 2 – secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 2 522 175,01\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0406 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 454-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 3 – secteur Terrebonne (SA14-9043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 13, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Construction Axika inc. <i>non conforme</i>	3 953 643,02\$ t.t.c.	6 873 250,34\$ t.t.c.
Les Excavations <i>corrigé</i>	4 118 029,38\$ t.t.c.	7 129 759,84\$ t.t.c.
Sylvain Beauregard & Fils inc.		

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 6 825 886,78\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1148-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES EXCAVATIONS SYLVAIN BEAUREGARD & FILS INC.**, datée du 2 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 3 – secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 6 201 139,24\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0408 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 455-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement– zone 6 – secteur Lachenaie (SA14-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 07, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Groupe Damga inc. <i>non conforme</i>	2 106 808,80\$ t.t.c.	3 511 348,00\$ t.t.c.
Le Groupe Nepveu inc.	2 486 092,94\$ t.t.c.	4 193 368,21\$ t.t.c.
Gauvreau & Fils Excavation inc.	2 615 630,22\$ t.t.c.	4 447 810,20\$ t.t.c.
Construction Axika inc. <i>corrigé</i>	2 795 508,82\$ t.t.c.	4 801 761,75\$ t.t.c.
Excavation Anjou inc.	2 784 579,54\$ t.t.c.	4 696 657,48\$ t.t.c.
Neigexpert ltée	2 867 154,57\$ t.t.c.	4 817 650,25\$ t.t.c.
Les Excavations	3 258 550,56\$ t.t.c.	5 568 953,46\$ t.t.c.
Sylvain Beauregard & Fils inc.		

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 503 513,38\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Le Groupe Nepveu inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1147-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 4 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 6 – secteur Lachenaie, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 3 647 200,01\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0407 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 456-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (SA14-9048) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 14, à savoir :

Compass Minerals Canada Corp./ Sifto Canada inc.	1 144 599,12\$ t.t.c.
Technologie de Dégivrage Cargill	1 211 376,60\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Compass Minerals Canada Corp./Sifto Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 947 715,93\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1149-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **COMPASS MINERALS CANADA CORP. / SIFTO CANADA INC.**, datée du 8 septembre 2014, pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, le tout pour un montant total de 995 520\$ (taxes en sus) .

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0402 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le transfert budgétaire numéro 2014-0403 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 125 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 457-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice (SA14-7025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 06, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	810 498,15\$ t.t.c.
9301-3845 Québec inc.	855 571,40\$ t.t.c.
Bernard Sauvé Excavation inc.	877 673,16\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction G-Nesis inc.	966 399,37\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	987 191,82\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB	990 279,68\$ t.t.c.

Civisol inc.	995 708,80\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	1 004 012,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 septembre 2014 par Mme Julie Larocque, ing. sr, P. eng., présidente de la firme Ingemax ;

ATTENDU également le rapport daté du 2 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 212 513,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1150-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 2 septembre 2014, pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice, le tout pour un montant total de 704 934,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 598.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0392 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 458-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle (SA14-7027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE quatorze (14) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 11, à savoir :

9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol)	1 081 645,59\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	1 190 382,17\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Excavation Marcel Clark inc.	1 197 897,51\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 279 353,55\$ t.t.c.
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 287 311,84\$ t.t.c.
9075-3856 Québec inc. (Bentech Construction)	1 368 583,07\$ t.t.c.
Les Constructions CJRB inc.	1 492 638,79\$ t.t.c.
Civisol inc.	1 543 364,61\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	1 571 261,90\$ t.t.c.
Charex inc.	1 584 986,71\$ t.t.c.
Lavallée & Frères (1959) ltée	1 653 181,78\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	1 734 877,04\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	1 978 000,00\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	2 019 932,54\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 septembre 2014 par M. Martin LeBrasseur, ingénieur de projets de la firme AECOM ;

ATTENDU également le rapport daté du 8 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 294 934,68\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1151-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **9301-3845 QUÉBEC INC. (ROC-SOL)**, datée du 2 septembre 2014, pour des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, le tout pour un montant total de 940 765,90\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 607.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0396 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 459-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II (SA14-7029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Gainex inc.	381 580,18\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	483 313,51\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Gainex inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 septembre 2014 par M. Guillaume Bélanger, ing., associé – directeur de projet de la firme Cima+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 12 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 567 178,57\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Gainex inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1152-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GAINEX INC.**, datée du 9 septembre 2014, pour des travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II, le tout pour un montant total de 331 881\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 610.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0399 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 460-09-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement d'une cuisine commerciale (boulangerie) à l'Île-des-Moulins (SA14-6054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 août 2014 à 11 h 02, à savoir :

Malo-Lacombe Construction	196 335,91\$ t.t.c <i>exclue</i>
Construction Irénée Paquet & Fils inc.	203 420,82\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	237 000,00\$ t.t.c.
Rénovacoer Rénovation inc.	245 813,00\$ t.t.c.
Construction Doverco inc.	258 601,86\$ t,t,c,

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Irénée Paquet & Fils inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 22 août 2014 par M. Maxime-Karl Gilbert, architecte de la firme Bellemare & Gilbert Architectes ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 183 638,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 juillet 2014, indiquant que la soumission de la société Malo-Lacombe Construction doit être exclue et qu'il y a lieu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Irénée Paquet & Fils inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 22 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1155-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET ET FILS, INC.**, datée du 19 août 2014, pour l'aménagement d'une cuisine commerciale (boulangerie) à l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant de 176 926,13\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0393 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 461-09-2014

ATTENDU l'adoption du règlement 17-5 modifiant le règlement 17-2 concernant les commissions du conseil et décrétant la création de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines en date du 7 juillet 2014 et sa mise en vigueur en date du 16 juillet 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir les comités relatifs à l'eau potable et aux infrastructures;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE la résolution numéro 621-12-2013 soit modifiée afin que le comité d'approvisionnement en eau potable, le comité intermunicipal – eau potable Terrebonne/Repentigny et le comité de renouvellement des infrastructures soient abolis puisque remplacés par la nouvelle commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines.

QUE le conseil met fin au comité ad hoc concernant le traitement des eaux usées créé en vertu de la résolution CE-2013-1477-DEC.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 462-09-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2014-04 précisant les conditions de travail des salariés effectuant un retour progressif au travail et règlement de deux griefs, à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de Terrebonne inc., le tout suivant la recommandation CE-2014-1140-REC du comité exécutif du 17 septembre 2014.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 463-09-2014

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant les recommandations CE-2014-719-REC, CE-2014-1067-REC et CE-2014-1068-REC du comité exécutif du 4 juin 2014, du 2 juillet 2014 et du 3 septembre 2014, refuse les demandes de modification réglementaire suivantes :

- Permettre les abris d'auto permanents en relation avec l'usage 6914 « association civique, sociale et fraternelle (695, rue Ouimet);
- Densification du terrain sis au 3048, chemin Saint-Charles;
- Activité de crémation au 1041, rue du Viger.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 464-09-2014

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
